



DEPARTEMENT DES LANDES

Nombre de Conseillers en exercice : 23

(- 1 démission : Laurine COUFFIGNAL) : 22

COMMUNE DE TARTAS

Nombre de présents : 14

ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de votants : 19

Date de convocation : 20/02/2019

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 26 février 2019**

--- o0o ---

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six février, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

**Etaient présents :** MM. BROQUÈRES, LAMOTHE (a procuration pour Mme DEGOS), DUBOS (a procuration pour Mme DUBOIS-MAURY), Mme COURROS, M. MARSAN, Mme BRUGAT, MM. LAFOURCADE, GAILLARDET, DUBUN, BRUEY (a procuration pour Mme CHAPUIS), Mmes GARRIDO (a procuration pour M. GOSSELIN), THIEBLIN (a procuration pour M. DUPLA), M. DUCASSE, Mme CELIMON.

**Etaient excusés :** Mmes DEGOS (a donné procuration à M. LAMOTHE), DARGELOSSE, DUBOIS-MAURY (a donné procuration à M. DUBOS), CHAPUIS (a donné procuration à M. BRUEY), MM. GOSSELIN (a donné procuration à Mme GARRIDO), DUPLA (a donné procuration à Mme THIEBLIN).

**Etaient absents non excusés :** M. TAUZIA, Mme DAUGREILH.

Un scrutin a eu lieu, M. DUCASSE a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Séance A**

**Délibération n°15**

**DELIBERATION**

**Rapporteur : M. le Maire**

**Objet : Ville de TARTAS – Emplois pour le Centre Technique Municipal des Services techniques municipaux à temps complet – agent polyvalent – Emplois saisonniers**

Dans le cadre du bon fonctionnement et des missions du CTM sur la commune de TARTAS, il est proposé de recruter deux agents sur la filière technique, cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux, à temps complet. Ces emplois à caractère saisonniers doivent permettre de répondre à des accroissements de missions sur les services de la commune.

M. le Maire est autorisé à intervenir à la signature de tous documents s'y rapportant, et il est précisé que les crédits sont prévus au budget de la commune.

**Après avis du CT de la collectivité**

**Après en avoir délibéré**

.../...

**Oui l'exposé du rapporteur**

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.**

**La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Landes.**



## LE CONSEIL MUNICIPAL

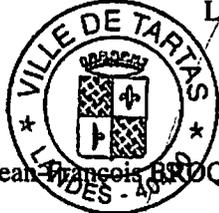
### A l'unanimité

**DONNE** un avis favorable au recrutement de deux emplois temporaires sur la filière technique, cadre d'emploi des adjoints techniques à temps complet. Ces emplois à caractère saisonniers doivent permettre de répondre à des accroissements de missions sur les services de la commune  
Les agents recrutés seront rémunérés sur le 1<sup>er</sup> échelon du grade.

Il est précisé que ces postes sont prévus au budget de la commune et au tableau des effectifs.

**AUTORISE** M. le Maire à intervenir à la signature de tous documents s'y rapportant.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,  
  
Jean-François BROQUÈRES

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.**

**La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Landes.**